



# Synthèse des commentaires du public



*au sujet du  
Rapport d'étape 2008 de  
l'Accord Canada - États-Unis  
sur la qualité de l'air*



INTERNATIONAL | COMMISSION  
JOINT | MIXTE  
COMMISSION | INTERNATIONALE  
Canada and the United States | Canada et les États-Unis



# **Synthèse des commentaires du public**

***au sujet du Rapport d'étape 2008  
de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air***

***Commission mixte internationale  
Canada et États-Unis***

***Septembre 2009***

Les points de vue exprimés dans la synthèse sont ceux des particuliers et des organisations qui ont participé au processus de consultation publique. Ils ne représentent pas les opinions de la Commission mixte internationale.

No de cat. : E95-2/9-2009F  
ISBN : 978-1-100-92928-6

*Photographies de couverture – Archives des photos de la CMI*

*This publication is also available in English.*



INTERNATIONAL JOINT COMMISSION | COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE



Herb Gray  
Président, Section canadienne

Irene Brooks  
Présidente, Section américaine

Pierre Trépanier  
Commissaire

Allen Olson  
Commissaire

Lyall Knott  
Commissaire

Sam Speck  
Commissaire

[www.ijc.org](http://www.ijc.org)

Section américaine  
2401 Pennsylvania Avenue, NW  
Fourth Floor  
Washington, DC 20440  
Téléphone : 202-736-9000  
Télécopieur : 202-254-4564  
Courriel : [commission@washington.ijc.org](mailto:commission@washington.ijc.org)

Section canadienne  
234, av. Laurier Ouest, 22<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1P 6K6  
Téléphone : 613-995-2984  
Télécopieur : 613-993-5583  
Courriel : [commission@ottawa.ijc.org](mailto:commission@ottawa.ijc.org)

Bureau régional des Grands Lacs  
100, av. Ouellette, 8<sup>e</sup> étage  
Windsor (Ontario) N9A 6T3  
Téléphone : 519-257-6700  
Télécopieur : 519-257-6740  
Courriel: [commission@windsor.ijc.org](mailto:commission@windsor.ijc.org)

## Table des matières

Sommaire .....	4
Introduction .....	6
Observations générales concernant l'Accord sur la qualité de l'air .....	8
Observations générales concernant le Rapport d'étape .....	8
SECTION 1 – ENGAGEMENTS .....	11
Annexe sur les pluies acides .....	11
Annexe sur l'ozone .....	12
SECTION 2 – MESURES CONNEXES VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR .....	13
SECTION 3 – COOPÉRATION ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES .....	13
Annexe .....	15
Sources des commentaires reçus au sujet du Rapport d'étape 2008 de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air .....	15

## Sommaire

En vertu de l'article VIII de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air de 1991, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont établi un comité bilatéral de la qualité de l'air chargé d'aider à la mise en œuvre de l'Accord, d'examiner les progrès accomplis et de rédiger un rapport d'étape au moins tous les deux ans. Environnement Canada et l'Environmental Protection Agency des États-Unis sont les organismes responsables de ce comité. L'article IX de l'Accord charge la Commission mixte internationale (CMI) de solliciter les commentaires sur chacun des rapports d'étape rédigés par le Comité de la qualité de l'air, de présenter aux gouvernements une synthèse des opinions recueillies et de rendre cette synthèse publique.

Le présent document résume les commentaires reçus au sujet du Rapport d'étape 2008, qui porte sur les années 2006 à 2008. Les points de vue exprimés ne sont pas ceux de la CMI, mais des particuliers et des organisations. Quinze mémoires ont été reçus : quatre des États-Unis et onze du Canada. De ce nombre, sept proviennent d'administrations étatiques, provinciales ou municipales et huit, d'organisations non gouvernementales. Les noms de ces entités sont fournis en annexe.

Dans l'ensemble, les répondants ont exprimé leur appui à l'Accord et reconnu qu'il réussit à encourager la coopération binationale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de surveillance, de recherche et d'échange d'informations. En outre, ils sont satisfaits des progrès accomplis par les deux pays au chapitre de la réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et de composés organiques volatils (COV).

Les mémoires présentés par les administrations étatiques, provinciales et municipales sont brefs pour la plupart et renferment des commentaires positifs à l'égard de l'Accord et du rapport. Certains représentants des États ont abordé des points techniques précis du rapport. Le texte intégral de toutes les observations reçues a été transmis aux gouvernements du Canada et des États-Unis. Certains mémoires présentés par diverses administrations contiennent des observations sur les mesures qu'elles ont prises pour améliorer la qualité de l'air.

- L'Alberta participe activement aux sous-comités de la coopération scientifique et de la surveillance des programmes du Comité de la qualité de l'air. Le gouvernement de l'Alberta a transmis nos observations au Comité avant la parution du rapport d'étape et continuera de formuler des commentaires à la Commission mixte internationale.
- La Saskatchewan continuera de participer aux groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés de faire avancer la science et de favoriser la compréhension et la gestion des émissions transfrontalières par les deux pays et les provinces.

- Depuis juin 2008, les entreprises du Québec doivent déclarer leurs émissions de contaminants dans l'atmosphère. Cette exigence découle de l'adoption en 2007 du *Règlement sur la déclaration obligatoire de certains contaminants dans l'atmosphère*.
- À mesure que le Canada et les États-Unis poursuivront leurs discussions en vue de l'ajout d'une annexe sur les matières particulaires dans l'Accord, des représentants de Santé Canada veilleront à ce que la gestion des risques pour la santé associés au flux transfrontalier des polluants atmosphériques continue d'être prise en considération.

Les mémoires présentés par les organisations non gouvernementales sont variés. Certaines observations sont brèves et recourent celles formulées par les gouvernements. La plupart toutefois sont détaillées et portent sur le contenu du rapport, notamment sur les améliorations à apporter à la présentation des données et des figures, sur les corrections requises et sur l'inclusion éventuelle d'autres renseignements. Par exemple, un répondant qui avait formulé des observations au sujet du Rapport d'étape 2006 s'attendait à ce que le Rapport d'étape 2008 traite des émissions des centrales nucléaires.

## Introduction

L'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air a été conclu en 1991 afin de créer « un instrument pratique et efficace pour chercher à résoudre les sujets de préoccupations communs en ce qui a trait à la pollution atmosphérique transfrontière ».

En vertu de l'article VIII, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont établi un comité bilatéral de la qualité de l'air chargé d'aider à la mise en œuvre de l'Accord, d'examiner les progrès accomplis et de rédiger un rapport d'étape au moins tous les deux ans. Environnement Canada et l'Environmental Protection Agency des États-Unis sont les organismes responsables de ce comité.

Conformément à l'article IX, la Commission mixte internationale (CMI) sollicite des commentaires sur chacun des rapports d'étape rédigés par le Comité de la qualité de l'air, soumet aux gouvernements une synthèse des opinions recueillies, ainsi que le compte rendu intégral de ces opinions si l'un ou l'autre des gouvernements le demande, et rend publique la synthèse.

Le Rapport d'étape 2008, rédigé par le comité bilatéral de la qualité de l'air, est le neuvième rapport biennal établi aux termes de l'Accord de 1991. Il traite des principales mesures prises par le Canada et les États-Unis au cours des deux années écoulées pour réduire la pollution atmosphérique transfrontalière dans le contexte de l'Accord. Plus particulièrement, il souligne les progrès accomplis afin de respecter les engagements énoncés dans les annexes de l'Accord sur les pluies acides et l'ozone.

Pour préparer ce rapport, le Comité de la qualité de l'air a pris en considération les observations du public reçues par la Commission mixte internationale (CMI) au sujet du Rapport d'étape 2006.

(Un sommaire des 24 observations reçues est affiché sur le site Web de la CMI à l'adresse [www.ijc.org/php/publications/html/airquality/index.html](http://www.ijc.org/php/publications/html/airquality/index.html)).

Après la parution du Rapport d'étape en décembre 2008, la CMI a sollicité les commentaires du public par des moyens variés :

- avis dans le Rapport d'étape 2008;
- site Web de la CMI;
- liste de diffusion électronique de la CMI (liste d'adresses courriel d'organismes et de particuliers intéressés par les activités de la CMI);
- lettres à des destinataires ciblés (plus de 400 organismes, groupes environnementalistes, entreprises et particuliers) dans les deux pays;

- allocution à l'occasion de la conférence 2008 du National Atmospheric Deposition Program.

La période de consultation s'est terminée le 24 avril 2009. Quinze réponses ont été reçues : onze du Canada et quatre des États-Unis. De ce nombre, sept provenaient d'administrations étatiques, provinciales ou municipales représentant des millions de citoyens et huit, d'organisations non gouvernementales. La liste complète des répondants est fournie en annexe au présent document.

La CMI s'est efforcée de rendre avec exactitude les points de vue et les observations qui lui ont été communiqués, et elle s'excuse de toute erreur qui aurait pu se glisser. Les points de vue exprimés sont ceux des répondants et non de la CMI. La synthèse répond aux exigences de l'article IX de l'Accord. La version intégrale de toutes les observations recueillies est accessible sur le site Web de la CMI à [www.ijc.org](http://www.ijc.org).

## **Observations générales concernant l'Accord sur la qualité de l'air**

Commentant le Rapport d'étape 2008, les répondants ont formulé des observations positives au sujet de l'Accord même. Ils font état d'une réduction des émissions et des dépôts de polluants obtenue grâce aux travaux réalisés dans le cadre de l'Accord. Un ministre provincial écrit : « Je suis heureux de constater que le Canada et les États-Unis ont rempli leurs obligations aux termes de l'Accord et que la santé humaine et l'environnement ont grandement bénéficié des progrès accomplis dans la lutte contre les pluies acides et l'amélioration de la qualité de l'air ». Un ministre d'un territoire ajoute : « Je tiens à saluer et à féliciter tous ceux qui ont joué un rôle déterminant dans la réduction des pluies acides et de l'ozone dans nos pays respectifs, et ce, au profit de l'environnement et de tous les citoyens canadiens et américains ». Ce point de vue est partagé par d'autres répondants :

- Le rapport met en lumière les mesures prises par les deux pays pour gérer la qualité de l'air et concrétiser les engagements contenus dans l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air.
- Le résultat net, semble-t-il, c'est que les deux pays respectent, voire dépassent, leurs obligations en ce qui a trait aux NO<sub>x</sub>, au SO<sub>2</sub> et aux COV, et que l'environnement s'en porte mieux.

## **Observations générales concernant le Rapport d'étape**

Nombre de répondants ont exprimé leur satisfaction à propos de l'exhaustivité du Rapport d'étape 2008. Selon un répondant, le rapport est « extrêmement utile, étant l'un des rares documents qui rend compte des travaux réalisés à la fois par le Canada et par les États-Unis. Les sources de données sont bien indiquées, ce qui permet à toute personne qui le désire d'approfondir un sujet en particulier ». Un ministre provincial écrit : « L'amélioration de la qualité de l'air le long de notre frontière exige une excellente coopération. Le Rapport d'étape 2008 renforce cet engagement. Le personnel du Ministère et moi-même estimons que le Rapport d'étape 2008 est très instructif et factuel ». Selon d'autres répondants, l'information est complète et bien présentée :

- J'ai examiné le Rapport d'étape 2008 au sujet de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air; il renferme un sommaire utile et exhaustif sur les recherches les plus récentes réalisées sur les dépôts acides et les charges critiques.
- Le rapport présente une analyse claire et concise des règles, règlements et programmes (de recherche ou de nature réglementaire) existants.
- Le rapport est bien écrit et résume très bien les efforts conjoints déployés par le Canada et les États-Unis pour lutter contre la pollution et les dépôts atmosphériques ainsi que les résultats obtenus.

- Les figures comparatives États-Unis/Canada sont très intéressantes.

Toutefois, certains répondants estiment que le rapport ne tient pas suffisamment compte des préoccupations des États et des provinces, des organisations non gouvernementales et des citoyens :

- ... Les pluies acides ne sont pas un sujet de préoccupation uniquement dans les provinces de l'est et les États du nord-est fortement industrialisés. Les administrations fédérales, provinciales et des États ont déployé des efforts considérables pour élargir l'objet des recherches dans les deux pays.
- J'ai aussi l'impression que l'étude est incomplète; il n'y est faite aucune mention de l'Alberta ni des nombreuses réunions tenues par les premiers ministres du Canada et les gouverneurs des États-Unis pour résoudre les nombreux problèmes comme la qualité de l'air dans l'Ouest... La liste des membres du comité bilatéral de la qualité de l'air aurait dû comprendre un membre ou deux de l'industrie ainsi que des représentants de groupes de synergie ou de conservation, d'agriculteurs et d'autres personnes intéressées, au lieu de s'en tenir aux trop nombreux bureaucrates.

Les commentaires au sujet de la présentation matérielle du rapport sont mitigés. Ainsi, un répondant apprécie la conception graphique et la mise en page, notant que le rapport est « un document très attrayant dans l'ensemble pour le lecteur... Le document est très bien présenté, et très uniforme d'un bout à l'autre. Il ne fait aucun doute que sa rédaction a exigé du temps ». Par contre, d'autres mentionnent que certaines parties du rapport sont incomplètes, et ils proposent des améliorations, notamment à l'introduction et à la conclusion :

- ... le rapport est long; on pourrait l'améliorer en faisant suivre l'introduction d'un sommaire qui en résumerait efficacement le contenu.
- Les conclusions du rapport ne sont pas assez nombreuses. Maints lecteurs ne liront que les conclusions... À mon avis, les conclusions sont trop courtes et peu approfondies. Elles se lisent plutôt comme des mises à jour ou des réalisations, non comme des conclusions.
- De nombreux sites Web sont mentionnés un peu partout dans le document. Une liste des URL accompagnée d'une brève description pourrait être utile.

Des répondants mentionnent également que le rapport manque parfois de cohérence. Par exemple, les données et les figures des deux pays ne sont pas toujours comparables :

- Des renseignements uniformes seraient utiles. L'absence d'information relative à l'un ou l'autre des deux pays peut être mal interprétée par les lecteurs.
- On a parfois l'impression que les parties canadienne et américaine du rapport ont été rédigées séparément ... et l'information qui a été compilée n'est pas assez claire ».

De plus, des références à des activités futures ayant été mises en œuvre au moment de la publication du rapport ont été faites :

- « des mesures de réduction des émissions de NO<sub>x</sub> seront mises en place à compter de 2005 ... » N'y aurait-il pas lieu de reformuler la phrase, l'année 2005 étant chose du passé?
- « En mars 2008, l'EPA a publié de nouvelles normes (...) Dès 2008, elles seront graduellement mises en œuvre (...). Souvent, le rapport semble avoir été rédigé très tôt.

## SECTION 1 – ENGAGEMENTS

### Annexe sur les pluies acides

Nombre de répondants soulignent les progrès réalisés au chapitre de la réduction des émissions acidifiantes. Toutefois, plusieurs répondants suggèrent des façons de compléter l'information présentée dans cette section. Selon un répondant, les cartes et les assertions seraient plus exactes si elles s'appuyaient sur la moyenne de plusieurs années ou sur une analyse statistique des tendances. D'autres se demandent si les données des États-Unis et du Canada peuvent être comparées. Un répondant mentionne que « l'absence d'information concernant l'un ou l'autre des deux pays peut prêter à confusion ». Ce point de vue est repris dans d'autres commentaires :

- Les réductions des émissions sont présentées en pourcentage dans les sections portant sur le Canada, mais non dans celles portant sur les États-Unis. Ne pourrait-on pas présenter les données des États-Unis de la même manière?
- La figure 4 (Méthode de surveillance pour le programme de lutte contre les pluies acides) n'est pas accompagnée d'une figure correspondante pour le Canada.
- Il aurait été utile d'inclure des figures sur les émissions totales dans la région de la zone de gestion des émissions de polluants (ZGEP) des deux pays (dans le même graphique).
- Peut-on comparer les mesures des concentrations ambiantes du Réseau canadien de surveillance de l'air et des précipitations (RCSAP) et de la Base de données nationale sur la chimie atmosphérique (NatChem)? ... Les données sur les concentrations par source devraient être directement comparables.
- La portée visuelle standard n'est pas bien définie et il n'y a pas de figure pour le Canada.
- Y a-t-il une figure sur la portée visuelle standard au Canada? Encore une fois, l'absence de données comparatives peut prêter à confusion.

D'autres observations portent sur l'absence de détails concernant certains renseignements. Par exemple, des répondants se demandent de quelle façon les mesures des dépôts humides de sulfates provenant de stations situées à proximité de l'océan ont été corrigées de manière à ne pas tenir compte des sulfates présents dans le sel de mer. D'autres s'interrogent sur le fondement des objectifs de réduction des émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub>, sur l'emploi de l'expression « matières particulaires fines » au lieu de « PM<sub>2,5</sub> » et sur les paragraphes consacrés

à Essar Steel Algoma, Inc. sous « Consultation et notification concernant la pollution atmosphérique transfrontière importante » (p. 13).

## **Annexe sur l’ozone**

La plupart des observations formulées au sujet de cette section portent sur la clarté des données présentées dans les figures, notamment celles sur la zone de gestion des émissions de polluants (ZGEP) et sur les concentrations ambiantes de polluants.

Un répondant mentionne que les figures 19 à 22 (p. 28-29) sur les émissions sont utiles, tout spécialement les notes concernant les échelles des figures. Toutefois, dans le tableau des émissions de la ZGEP en 2006 (tableau 1, p. 27), le chiffre « zéro » COV indiqué pour les émissions biogènes est remis en question en raison des émissions biogènes associées aux feux de forêt. Les émissions sont peut-être minimes, mais on aurait pu indiquer à tout le moins « <1 ».

De même, la figure 14 (p. 20) qui représente la région de la ZGEP et les États visés par l’appel de SIP NO<sub>x</sub> montre seulement la partie américaine de la ZGEP. De l’avis d’un répondant, il aurait été utile de représenter la totalité de la région de la ZGEP. Par exemple, la frontière canado-américaine est mieux représentée à la figure 27 (p. 32), qui illustre le réseau de stations de surveillance utilisées pour tracer les graphiques des concentrations d’ozone, de NO<sub>x</sub> et de COV dans le milieu ambiant.

Les figures des concentrations d’ozone, de NO<sub>x</sub> et de COV dans l’air ambiant (p. 31-32) sont également imprécises. Selon certains répondants, l’expression « la plus élevée » ou « la quatrième plus élevée » aurait dû être utilisée dans la description de la figure 24, car « concentrations annuelles d’ozone » peut induire en erreur les lecteurs qui ne connaissent pas bien les règlements relatifs à l’ozone. De même, les deux tableaux de la figure 26 peuvent être mal interprétés, les gammes de concentrations des COV étant différentes.

Certains commentaires portent également sur la clarté du texte. Ainsi, un répondant se demande dans quelle mesure la réglementation de la teneur en soufre de l’essence et du diesel influera sur les émissions de NO<sub>x</sub> et de COV. Un autre constate que les émissions de précurseurs sont plus faibles aux États-Unis qu’au Canada. Or, la figure 23 (p. 30) qui représente les concentrations d’ozone le long de la frontière canado-américaine peut laisser croire le contraire. À propos de cette figure, un autre répondant se demande si d’autres stations de surveillance pourraient être représentées, la densité du réseau de surveillance pouvant s’avérer utile en plus des isoplèthes.

## **SECTION 2 – MESURES CONNEXES VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L’AIR**

En ce qui a trait à la négociation d’une annexe sur les matières particulaires, un répondant propose d’inclure l’ammoniac parmi les précurseurs en raison de sa capacité à réagir pour former des particules et de son importance de part et d’autre de la frontière.

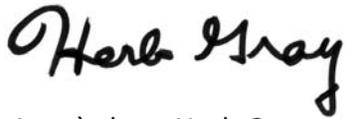
## **SECTION 3 – COOPÉRATION ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

Les répondants ont formulé des commentaires positifs au sujet de la présentation des données dans cette section. Un répondant se réjouit de l’inclusion des charges critiques et des dépassements, cette information fournissant un fondement à l’analyse des effets et à l’évaluation des progrès. Les figures 29, 30 et 31 (p. 40), qui représentent les émissions nationales de SO<sub>2</sub>, de NO<sub>x</sub> et de COV aux États-Unis et au Canada, sont également utiles car elles donnent une vue d’ensemble des changements qui surviennent dans les émissions.

Quelques répondants proposent des corrections à apporter à cette section. À la rubrique « Inventaires et tendances des émissions », il est indiqué que la ventilation des émissions de NO<sub>x</sub> est similaire dans les deux pays. Selon un répondant, bien que les émissions de NO<sub>x</sub> soient plus comparables que les émissions de soufre, elles ne devraient pas être qualifiées de similaires dans les deux pays. Un autre mentionne que les concentrations d’ammoniac sont mesurées toutes les deux semaines et non deux fois par semaine dans le cadre d’un nouveau projet visant à mettre sur pied un réseau pilote.

Des répondants proposent d’inclure d’autres renseignements dans le rapport. Un répondant aurait aimé que les signes de rétablissement, tels qu’indiqués par une tendance positive de la courbe de l’alcalinité de Gran et par les tendances négatives des courbes des concentrations de sulfates, de nitrates, de cations basiques et d’ions hydrogène, fassent l’objet d’un examen plus poussé. L’étalonnage des instruments et la comparabilité des mesures de tous les polluants, et non seulement de l’ozone et des matières particulaires, devraient incomber à chaque pays. En outre, un répondant mentionne que le tableau 2 (p. 43) devrait inclure le NADP/AIRMoN, notant que « ... le réseau d’échantillonneurs passifs de l’ammoniac du NADP est maintenant fonctionnel et devrait figurer dans un tel tableau dans les prochains rapports ».

Signé ce 11 septembre 2009 en tant que synthèse des commentaires du public au sujet du Rapport d'étape 2008 des gouvernements canadien et américain concernant l'Accord Canada – États-Unis sur la qualité de l'air du 13 mars 1991.



Le très hon. Herb Gray  
Président, Section canadienne



L'hon. Irene Brooks  
Présidente, Section américaine



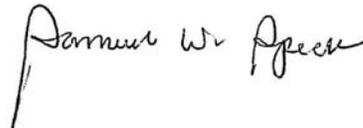
Pierre Tépanier  
Commissaire



Allen Olson  
Commissaire



Lyall Knott  
Commissaire



Sam Speck  
Commissaire

## **Annexe**

### **Sources des commentaires reçus au sujet du Rapport d'étape 2008 de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air**

Gouvernement de l'Ontario, ministre de l'Environnement, John Gerretsen

Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Bureau du sous-ministre et Secrétariat, coordonnateur ministériel aux affaires internationales et intergouvernementales, François Boutin

Territoire du Yukon, ministre de l'Environnement, Elaine Taylor

Gouvernement du Canada, ministre des Transports, John Baird

Gouvernement de la Saskatchewan, ministre de l'Environnement, Nancy Heppner

Gouvernement de l'Alberta, ministre de l'Environnement, Rob Renner

Gouvernement du Canada, ministre de la Santé, Leona Aglukkaq

Lakeland Industry and Community Association (LICA), président, Robert Deresh

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, directeur général, Andrew Padmos

Instituts de recherche en santé du Canada, Alain Beaudet

Institute of Natural Resource Sustainability, Illinois State Water Survey, National Atmospheric Deposition Program, Christopher Lehman

Institute of Natural Resource Sustainability, Illinois State Water Survey, National Atmospheric Deposition Program, coordonnateur, David Gay

Institute of Natural Resource Sustainability, Illinois State Water Survey, National Atmospheric Deposition Program, Mark Rhodes

Connecticut Hill Atmospheric and Precipitation Chemistry Research and Monitoring Facility  
Institute of Ecosystem Studies, gestionnaire, Tom Butler

Citizens for Renewable Energy, coordonnateur, S. (Ziggy) Kleineau